

COMMUNE DE DURTAL

Arrondissement d'ANGERS

Département de Maine-et-Loire

**Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal, concernant
la mise en conformité de l'électricité relatif à la restauration de la Porte
Verron**

Le Maire de la Commune de DURTAL,

Vu le code de la commande publique,

Vu les recommandations de la Direction des Affaires Juridiques,

Vu les délégations du maire attribuées par le conseil municipal du 11 avril 2023,

Vu la restauration générale de la Porte Verron,

Vu les visites de site réalisées avec différentes entreprises les 23 novembre 2025 et
9 décembre 2025,

Vu le devis de l'entreprise Nouvelle Saplec SAS pour un montant de 9 087,70 € HT
soit 10 905,24 € TTC en date du 02 décembre 2025,

Vu le devis de l'entreprise SARL Nicolas Renard pour un montant de 8 662,00 €
HT soit 10 346,40 € TTC en date du 04 février 2026,

Vu le refus de l'entreprise Cotten Electricité Industrielle en date du 09 décembre
2025,

Considérant que dans le cadre de la rénovation de la Porte Verron, dans sa globalité,
il est nécessaire de procéder à la remise en conformité de l'électricité, celle-ci étant
vétuste,

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise SARL Nicolas Renard est
économiquement la plus avantageuse au regard du prix proposé, qu'elle répond aux
besoins techniques définis pour la mise en conformité de l'installation électrique de
la Porte Verron et que l'entreprise présente les garanties professionnelles
nécessaires à la bonne exécution des travaux ;

DECIDE

Article 1 : Le Maire de la commune de Durtal, a décidé d'attribuer le marché de la
mise en conformité de l'électricité de la Porte Verron, cadastrée AB 100, Place des
Terrasses à Durtal, pour un montant de 8 662,00 € HT soit 10 346,40 € TTC à
l'entreprise SARL Nicolas Renard 5 rue du Haras 49430 Durtal

Article 2 : Le Maire de la commune de Durtal, la directrice générale des services de la commune de Durtal, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Durtal, le 03 février 2026
Le Maire, Pascal FARION

